

Comité Syndical du 10 avril 2018

DELIBERATION N° 2018-04-032
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 avril 2018, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier Poli, Vice Président, désigné Président de séance Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
95	13	13	

Présents :

Madame : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, et COUDERT Antoinette.

Messieurs : LACOMBE Xavier, GIANNI Georges, GUIDONI Pierre, ACQUAVIVA Francesco-Saveriu, PAJANACCI Jean, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, DE MEYER Jean-Michel, BERNARDI François et GIFFON Jean-Baptiste.

Absents représentés:
Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, LABERTRANDIE Anne, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, PERENEY Jean, MICHELETTI Vincent, DEGORTES Pierre-Paul, GAVINI Jean-Baptiste, GRAZIANI Frédéric, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALANI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 07/05/2018

et de la publication de l'acte le: 07/05/2018



Pour le Président, par délégation
 Le Directeur Général Adjoint


 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180410-2018-04-032-DE
 Date de télétransmission : 07/05/2018
 Date de réception préfecture : 07/05/2018

Xavier Poli, Vice Président expose :

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, le 20 mars 2018 et à l'approbation du compte administratif 2017 proposée à cette séance, le budget 2018 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2017.

L'élaboration de ce budget est étroitement liée aux conditions de traitement des déchets, aux projections de tonnages à traiter, aux objectifs de tri envisagés, à l'extension du reversement ou soutien au rachat matières et enfin au respect des engagements pris par le SYVADEC lors de la réunion du comité technique de suivi (Etat, CdC, SYVADEC) de novembre dernier.

Toutes ces données ont été préalablement validées en commission des finances puis lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Dans ce contexte, le budget primitif 2018 a donc été élaboré :

- Au regard des contraintes techniques et financières sur le traitement des déchets résiduels en 2018.
- En actant le principe et les modalités de l'incitativité renforcée.
- En considérant l'excédent 2017 qui permet de financer le programme d'investissement important sans impact supplémentaire sur la cotisation ni recours à l'emprunt sur cet exercice

Des ajustements seront effectués à l'automne 2018 pour adapter nos prévisions à la réalité des évolutions constatées au niveau de chaque adhérent

Les ouvertures de crédit, tant en dépenses qu'en recettes se présentent de la façon synthétique de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	39.953.898,00 €
	Recettes :	39.953.898,00 €

Dont 2.841.662,87 € de résultat de fonctionnement reporté

Section d'Investissement :	Dépenses :	5.116.235,00 €
----------------------------	------------	----------------

Dont 354.078,73 de restes à réaliser

Recettes :	5.116.235,00 €
------------	----------------

Dont 1.611.168,74 € d'excédent reporté de l'exercice 2017

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2018 avec reprise des résultats 2017 retracé dans la maquette budgétaire ci annexée, élaborée selon les principes de l'instruction budgétaire M14.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire M14

VU l'affectation du résultat 2017

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2018

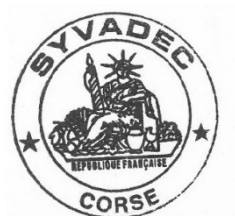
Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20180410-2018-04-032-DE Date de télétransmission : 07/05/2018 Date de réception préfecture : 07/05/2018
--

A 12 voix pour et une abstention:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le budget primitif 2018 avec reprise des résultats 2017 tel qu'il ressort du document budgétaire annexé à la présente
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué aux Finances,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180410-2018-04-032-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018